



Les temps forts du conseil municipal du 25 juin 2008

32 délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal, parmi lesquelles :

Architecture : de grands projets

4 projets structurants pour la ville ont été élaborés selon une procédure de concours d'architecture *. Un jury s'est réuni pour chaque projet et a exprimé son choix pour :

- la Maison commune de Tuband
- le bâtiment des archives municipales
- la salle sportive polyvalente de la vallée du Tir
- l'école primaire et maternelle de Kaméré II

• **Maison commune de Tuband : cabinet d'architecture « Perspectives »**

4 équipes ont été retenues pour répondre au concours et ont été auditionnées par le jury. Répondant à tous les critères spécifiés dans le règlement de consultation, notamment le coût, l'équipe du cabinet « Perspectives » a été retenue comme lauréate.

Le jury a apprécié :

- l'architecture du bâtiment de style océanien, en continuité des constructions existantes dans le quartier,
- les matériaux utilisés pour sa conception qui faciliteront la maintenance du bâtiment, et qui ont été jugés les plus résistants aux actes de vandalisme.

La maison commune de Tuband ainsi que ses abords seront aménagés par ce cabinet.

En décembre 07, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours d'architecture pour le choix de l'équipe de concepteurs chargée de la réalisation de la maison commune de Tuband et l'aménagement de ses abords.*

Cet équipement, financé dans le cadre du Contrat d'Agglomération, sera situé dans le quartier de N'Géa, dans une zone d'habitat social et à proximité d'équipements publics (école primaire, collège, plateaux sportifs, aire de loisirs polyvalente).

Il s'agit de concevoir un bâtiment en rez-de-chaussée constituant un espace commun et d'échanges entre les différentes communautés appelées à vivre ensemble dans ce nouveau quartier.

Des équipements complémentaires sont prévus dans le programme : un espace vert polyvalent, un terrain de pétanque, un plateau artistique, une zone de parking.

• **bâtiment des archives : le cabinet « Archipel »**

4 équipes ont été retenues pour répondre au concours et ont été auditionnées par le jury. Répondant aux critères spécifiés dans le règlement de consultation, l'équipe du cabinet « Archipel » a été retenue comme lauréate.

Le jury a apprécié :

- le respect du caractère patrimonial des anciens locaux de la France Australe,

- le parti pris architectural du bâtiment destiné aux magasins d'archives, qui par sa sobriété, contribue à la mise en valeur de l'ancien bâtiment,
- la bonne fonctionnalité qui correspond aux besoins du programme
- enfin, la prise en compte de la démarche globale HQE (Haute Qualité Environnementale).

En septembre 07, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours d'architecture pour le choix de l'équipe chargée de la réalisation du bâtiment des archives.*

L'exécutif municipal a en effet décidé de regrouper le Service des archives et de la documentation, qui dispose actuellement d'un service administratif pour l'accueil du public, rue du Général Galliéni, dans l'annexe de l'Hôtel de Ville, et de magasins d'archives situés au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

La future construction, qui pourra accueillir les archives municipales sur une période estimée à 30 ans, sera décomposée en deux tranches :

- *une 1^{ère} tranche relative à la construction des magasins d'archives sur l'îlot situé à l'angle des rues du Général Galliéni et de la Somme. La livraison est prévue en 2010.*
- *une 2^{ème} tranche relative aux locaux administratifs et techniques, situés dans les anciens locaux de la France Australe, dont la réhabilitation sera achevée fin 2010.*

• salle sportive polyvalente de la Vallée du Tir : Agence Neo K

4 équipes ont été retenues pour répondre au concours, 3 candidats ont été auditionnés par le jury.

Répondant aux critères spécifiés dans le règlement de consultation, l'équipe de « l'Agence Neo K » a été retenue comme lauréate.

Le jury s'est déterminé en fonction de :

- l'architecture du bâtiment de style moderne, marquant l'entrée de ville depuis la Voie Express,
- la recherche, aussi bien sur le fonctionnement que sur l'intégration des normes HQE (Haute Qualité Environnementale), dans le choix des matériaux utilisés et le positionnement du bâtiment.

En septembre 06, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours d'architecture pour le choix de l'équipe de concepteurs chargée de la réalisation de la salle sportive polyvalente de la Vallée du Tir, sur le terrain municipal situé rue Edouard Unger.*

L'exécutif municipal a en effet engagé une démarche consistant d'une part à répondre à la demande des associations sportives des différents quartiers proches de la Vallée du Tir, et d'autre part à disposer d'une installation neuve permettant la pratique d'activités sportives entrant dans le cadre des Jeux du Pacifique 2011.

Le conseil municipal a mis fin au marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours désigné en mars 2007 en raison d'un dépassement du coût d'objectif de plus de 33 % et autorisé le Maire à relancer le concours d'architecture sur les mêmes bases que le précédent.

• école primaire et maternelle de Kaméré II : cabinet Vignet

Le jury avait retenu 4 équipes. Seuls 3 candidats ont remis leur projet.

Répondant à tous les critères spécifiés dans le règlement de consultation, notamment le coût, l'équipe du cabinet « Vignet » a été retenue comme lauréate.

Le jury s'est déterminé en fonction de :

- l'architecture du bâtiment de style contemporain, en continuité des constructions existantes du quartier,
- la recherche de l'architecte aussi bien sur le fonctionnement que sur l'intégration des normes HQE (Haute Qualité Environnementale) dans le choix des matériaux utilisés et le positionnement du bâtiment.

En octobre 07, le conseil municipal de la Ville de Nouméa a autorisé le lancement d'un concours d'architecture pour le choix de l'équipe de concepteurs chargée de la réalisation de l'école primaire et maternelle de Kaméré II, sur la réserve foncière de 55 ares réservée à cet équipement, située à l'angle de la route de la Baie des Dames et de la rue Père Félix Boutin. Il s'agit de concevoir, pour une livraison prévue à la rentrée 2010, une école primaire et maternelle, d'une capacité de 11 classes, afin de tenir compte du fort développement démographique du quartier et de ses alentours.

(*Voir fiche technique sur la procédure de concours d'architecture)

Environnement / Cadre de Vie

• réaménagement de 4 parcs de jeux

Dans les parcs Henry Dubois (Val Plaisance), Georges Guerlain (Ouen-Toro), Albert David et Cuane Simone Barthelemy (Magenta), la ville programme l'installation de nouvelles combinaisons de jeux, à 1 niveau, réservées aux enfants de 2 à 12 ans, et de revêtement de sols synthétiques. Les travaux commencent en juillet prochain et dureront 6 mois.

• aménagement du parc Paul Bichon

L'ensemble du parc Paul BICHON (Vallée du Tir) sera aménagé, sur une superficie de 34 ares 85 ca, permettant d'accueillir jusqu'à 60 enfants de 2 à 14 ans, de la façon suivante :

- pose de 2 combinaisons de jeux à 1 niveau, 2 balançoires doubles et des jeux à ressorts, réservés aux enfants de 2 à 8 ans,
- densification de l'espace de verdure existant, en plantations, à l'aide d'arbres à fleurs,
- installation d'une clôture normalisée sur la partie haute, afin de mieux sécuriser les lieux.

Ces travaux commencent en juillet pour une durée de cinq mois.

Note de la rédaction :

La ville compte aujourd'hui 23 parcs de jeux pour enfants. La mairie en a réalisé 11 en 4 ans et entièrement rénové 2.

Chaque année, la Ville consacre une enveloppe d'environ 70.000.000 F pour l'entretien, le gardiennage et l'aménagement des parcs de jeux.

Subventions de progrès social

• l'aide à l'habitat

3.342.000 F pour la Maison de l'Habitat

Pour l'année 2008, les frais de fonctionnement de la Maison de l'habitat (accroissement des charges du personnel) subissent une augmentation de 7,5 %, et passent de 44.245.000 F en 2007 à 47.500.000 F.

L'effort financier demandé est partagé différemment entre les membres «actifs» de l'association :

- la province Sud augmente de 5,5 %,
- les communes de 20%
- et les bailleurs de 14 %.

La participation de la ville de Nouméa passe donc de 2.785.000 F à 3.342.000 F. Elle représente 55,5 % de la participation globale des communes.

Note de la rédaction :

L'association Maison de l'Habitat a été créée en novembre 2006. La Ville de Nouméa y a adhéré en mars 07.

Cette association aide et accompagne les ménages dans leurs démarches et leurs recherches de logement, et assure :

- le recensement de la demande de logement et le suivi de l'offre,
- l'accueil des demandeurs de logement et l'élaboration d'un dossier unique,
- la gestion du fichier des demandeurs en relation avec les opérateurs du logement social,

- l'analyse statistique des données en vue de l'optimisation de l'offre de logements.

Selon les statuts de l'association, les membres actifs (la province Sud, les communes regroupées soit dans le collège des communes de l'intérieur soit dans le collège des communes du Grand Nouméa, ainsi que les opérateurs institutionnels du logement social), participent au financement du fonctionnement de l'association selon une clé de répartition :

- 73 % à la charge de la province Sud
- 12 % à la charge des communes (la répartition se fait au prorata de leurs populations respectives).
- 15 % à la charge des opérateurs

• l'objectif sécurité

3.960.000 F pour la lutte contre l'ivresse publique et manifeste

En 2007, le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) a constaté la nécessité d'augmenter les plages horaires des gardes des médecins assurant les vacations (notamment les nuits de vendredi et samedi et les soirées de dimanche) et celle de réévaluer leurs tarifs horaires. Le financement de la mairie a donc été porté à 3.960.000 F, correspondant à une augmentation de 22 % de la participation de la Ville.

Pour 2008, l'exécutif municipal poursuit cette politique et reconduit la même subvention.

NDR :

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), créé et mis en place en 2006, a diagnostiqué, entre autres priorités, la lutte contre l'alcoolisme, et la prévention de la délinquance de voie publique.

De 1998 à 2006, la ville de Nouméa subventionnait déjà l'Association Médicale de Lutte contre l'Ivresse Publique et Manifeste (AMLIPM) à même hauteur que l'Etat et la Province Sud, soit 3.093.000 F, de façon à mutualiser ses moyens, en synergie avec les autres acteurs de la sécurité. L'association assure la présence d'un médecin au commissariat central, afin d'examiner les personnes avant leur placement en cellules de dégrisement, et de leur apporter un soutien médical, physique et psychologique.

• le soutien aux initiatives de l'éducation

699.280 F pour les organismes et associations

Les mamans roses (300 000 F), l'association Pro Vente du lycée Escoffier (100 000 F pour le stage de 2 élèves à Gold Coast), la coopérative de l'école Daniel Talon (100 000 F pour des livres), l'association des parents d'élèves de l'école Desbrosse (82 240 F pour des dictionnaires), la coopérative de l'école Mathilde Broquet (80 040 F pour du matériel), le lycée professionnel Escoffier (35 000 F pour une séance des élèves au théâtre de l'île).

• l'encouragement au sport

2.960.000 F pour les organismes, groupements et associations

- 1 M à l'association sportive du Golf de Tina, pour l'organisation du New-Caledonia PGA Championship septembre /octobre 08 à Nouméa
- 400 000 F au Comité organisateur du marathon international de Nouvelle-Calédonie, pour l'organisation du marathon international le 24 août à Nouméa
- 200 000 F au Handi Club calédonien, pour l'achat d'un Hand-bike adulte
- 200 000 F à la ligue de hand-ball de Nouvelle-Calédonie, pour l'organisation d'un tournoi sportif entre l'équipe nationale d'Australie & la sélection calédonienne en novembre 08 à Nouméa
- 200 000 F au comité régional du sport automobile de Nouvelle-Calédonie, pour l'organisation du rallye jeunes et du week-end sports mécaniques les 21 et 22 juin 08 à Nouméa
- 200 000 F à l'association calédonienne du trot, pour l'organisation du grand prix de la municipalité de Nouméa le 7 septembre 08 à Nouméa

- 200 000 F à la société hippique et canine de Boulouparis, pour l'organisation du prix de la "Ville de Nouméa"
- 200 000 F au Sillage Calédonie, pour la participation à la transat "Québec - Saint Malo" en 08 et mise en place de projets pédagogiques et éducatifs sur Nouméa
- 100 000 F au club ASPTT - section athlétisme, pour l'organisation de la 4^{ème} édition de la Nouméenne en septembre 08 - Manifestation caritative
- 100 000 F au Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS), pour l'organisation de "la journée olympique" le 28 juin 08 sur la place des Cocotiers
- 60 000 F à l'association culturelle et sportive du faré des Gaïacs, pour l'aide au lancement de l'activité boxe en faveur de jeunes des quartiers
- 50 000 F au kayak club de Nouméa, pour le lancement d'une école de kayak à Nouméa
- 50 000 F à l'association de la police et des pompiers de la Nouvelle-Calédonie, pour l'organisation de divers événements sportifs sur Nouméa (tournois de football, futsal, quadrathlon...) afin de permettre le déplacement d'une délégation composée d'employés municipaux aux World Games de Vancouver en 09
- Récompenses (15 000 F) Trophée de la Ville de Nouméa au Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS), pour l'organisation de la manifestation "Trophée du Sport" le 5 décembre 08 à Nouméa
- Récompenses (10 000 F) au Nouméa Surf Club, pour l'organisation de la 5^{ème} manche du championnat de Nouvelle-Calédonie en octobre 08 à la passe de Dumbéa
- Récompenses (10 000 F) à l'association des lanceurs et à la ligue de Nouvelle-Calédonie d'athlétisme, pour l'organisation de la 32^{ème} Coupe des lancers le 3 mai 08 à Boulari

• appui logistique à « Nouvelle Calédonie 2011 »

convention d'assistance avec l'association

La convention prévoit la gratuité des travaux cartographiques, dans la mesure où ceux-ci ne dépassent pas annuellement :

- 40 h de travail d'un agent du Service de l'Information Géographique,
- l'équivalent de 1.000.000 F de fourniture de documents numériques
- l'équivalent de 70 000 F des divers droits et redevances.

(le tarif est de 5.000 F par mètre carré de papier et 80.000 F par mètre carré numérique)

NDR

L'association Nouvelle-Calédonie 2011 organise les jeux du Pacifique et plus particulièrement la conception du village situé sur le quartier de Nouville. Ne disposant pas de ressources techniques, elle a demandé à la mairie de disposer de plans et de données numérisées sur le périmètre de la ville et plus particulièrement sur la presqu'île de Nouville, ainsi que de conseils.

• des aides à caractère général

1.600.000 F pour les organismes, groupements et associations

- 800 000 F à la Société protectrice des animaux, pour l'aide au fonctionnement du refuge et l'aide au « groupement technique des vétérinaires »
- 500 000 F à la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur 100 000 F à la revue juridique politique économique,
- 100 000 F à l'association des radioamateurs de Nouvelle-Calédonie,
- 100 000 F à l'Union nationale du personnel en retraite de la gendarmerie.

Compte 2007 satisfaisant

• compte administratif du Maire pour l'année 2007 : le compte est bon

Le compte administratif est le bilan financier du Maire, établi à partir de sa comptabilité. Il rend compte des réalisations des prévisions inscrites au budget, tant en recettes qu'en dépenses.

Il est préparé par le Maire après transmission du compte de gestion établi par le comptable public, puis soumis au vote du Conseil Municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

- ❖ **Le compte administratif du Maire pour l'exercice 2007 présente un résultat en excédent de clôture de 2.228.148.949 F et un solde déficitaire des restes à réaliser de 1.451.693.358 F.**

- exécution du budget 2007 de la Ville :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	15 321 890 621	15 321 890 621	9 968 772 116	9 968 772 116	25 290 662 737	25 290 662 737
Réalisations	12 365 897 137	15 156 271 663	4 969 065 777	5 402 467 135	17 334 962 914	20 558 738 798
I – Résultat de l'exercice		2 790 374 526		433 401 358		3 223 775 884
II – Résultats antérieurs reportés		419 238 763	1 414 865 698		1 414 865 698	419 238 763
III – Résultat cumulé (I +II)		3 209 613 289	981 464 340			2 228 148 949

- par rapport aux prévisions budgétaires, les taux de mandatement et de titres émis des opérations réelles s'établissent pour l'exercice 2007 à :

	Taux d'engagement juridique *		Taux de mandatement *		Taux de titres émis	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Section d'investissement	83,49 %	84,57 %	48,17 %	52,47 %	27,73 %	22,06 %
Section de fonctionnement	92,84 %	92,98 %	88,80 %	88,44 %	102,42 %	99,65 %

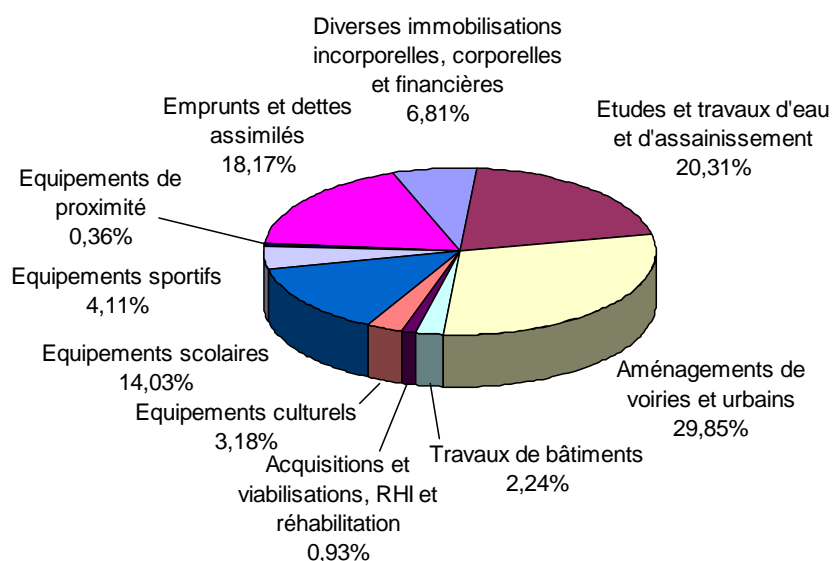
* L'engagement juridique est l'acte par lequel une obligation, donc une charge, est créée ou constatée à l'encontre de la commune.

* Le mandatement est l'acte administratif par lequel le Maire donne l'ordre au comptable public de payer une dépense.

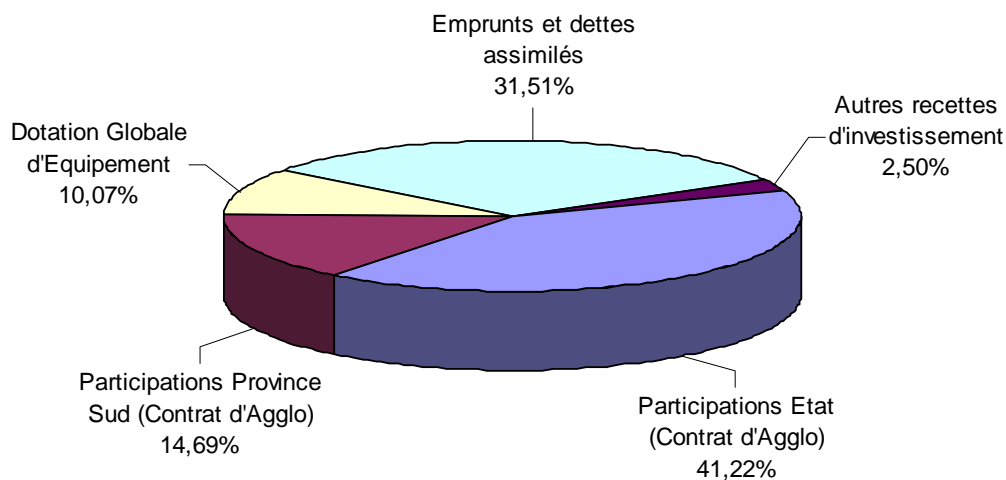
❖ **balance de la section d'investissement :**

	Budget 2007	Engagement	Taux d'engagement	CA 2007	Taux de réalisation	Reports
Dép.	6 743 761 418	5 630 296 236	83,49%	3 248 400 255	48,17%	2 381 895 981
Rec.	4 258 000 414	-	-	1 180 824 592	27,73 %	1 007 377 204

➤ **dépenses réelles réalisées : 3.248.400.255 F**



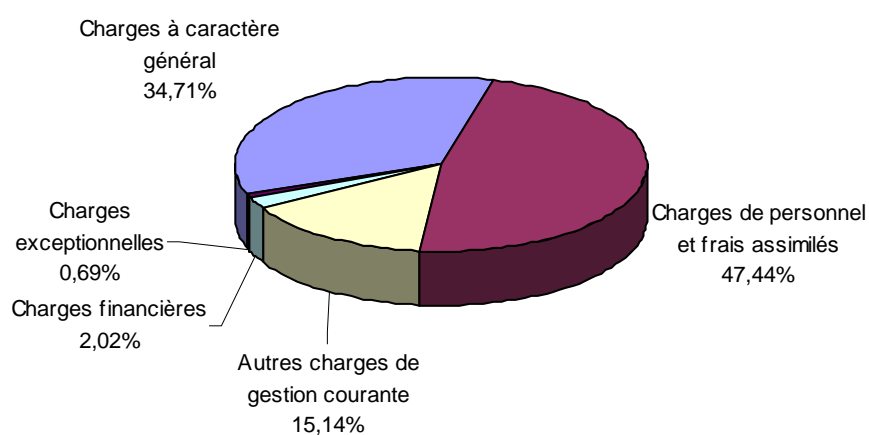
➤ **recettes réelles réalisées : 1.180.675.564 F**



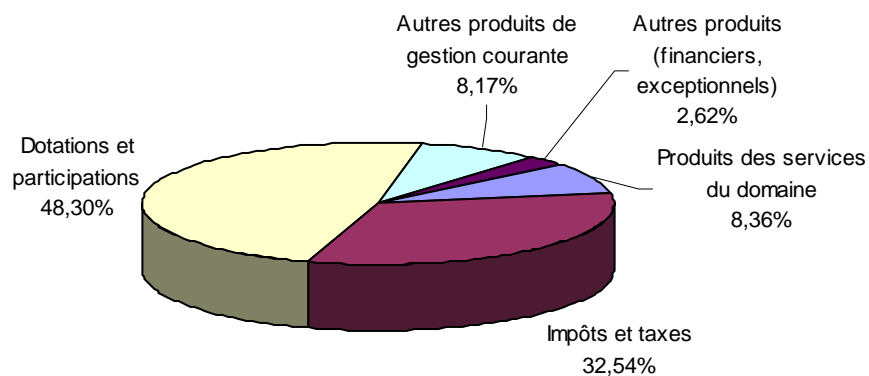
❖ **balance de la section d'investissement :**

	Budget 2007	Engagement	Taux d'engagement	CA 2007	Taux de réalisation	Reports
Dép .	13.100.791.321	12.163.114.055	92,84 %	11.633.349.066	88,80 %	577.989.427
Rec.	14.161.401.858	-	-	14.503.923.211	102,42 %	500.814.846

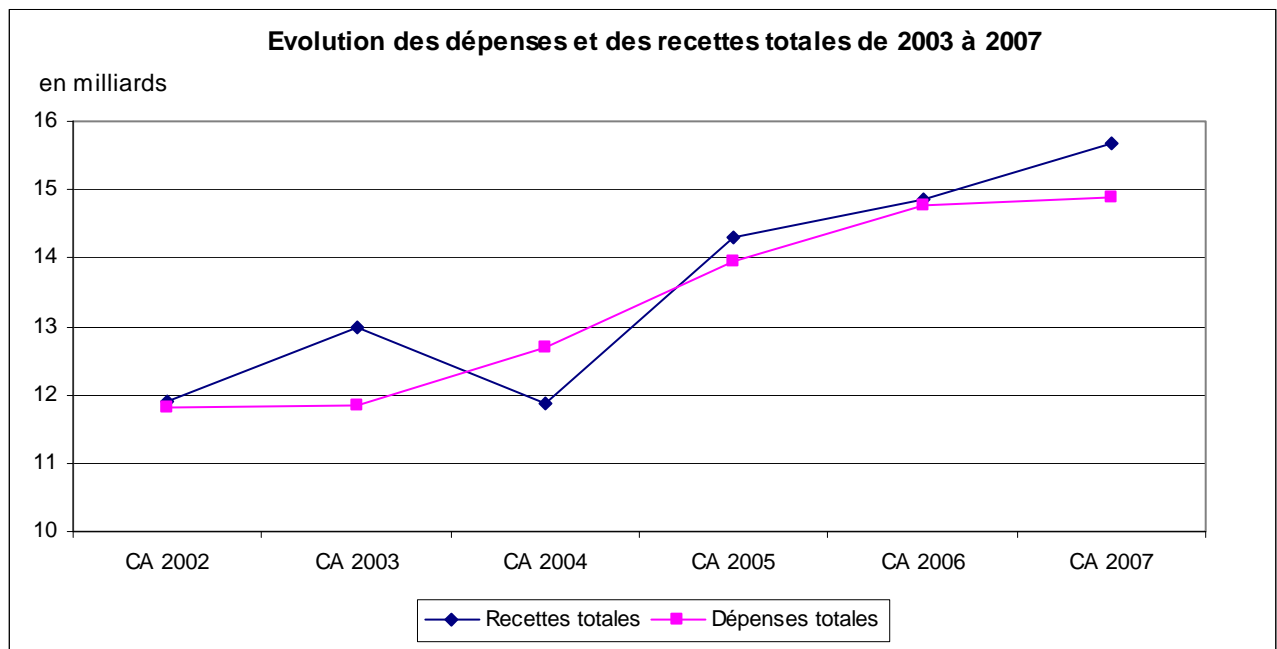
➤ **dépenses réelles réalisées : 11.633.349.066 F**



➤ **recettes réelles réalisées : 14.503.923.211 F**



- **les recettes ont progressé de 5,50 % par rapport à l'exercice 2006 alors que les dépenses n'ont évolué que de 0,76 %.**



- **en fonctionnement, les dépenses** ont augmenté de 5,76 %, soit une hausse de 630 millions répartis de la façon suivante :
 - 398 millions sur les charges à caractère général, dont près de 242 millions pour la propreté urbaine,
 - 103 millions sur les charges de personnel, liés à la mise en place du nouveau cadre d'administration générale,
 - 148 millions sur les autres charges de gestion courante dont les subventions versées
 - 22 millions sur les charges exceptionnelles
 - et une diminution de 41 millions des charges financières grâce aux réaménagements de dettes effectués depuis 2005.

les recettes ont progressé de 4,26 %, soit une augmentation de 592 millions issue entre autre :

- du produit des impôts et taxes pour 267 millions dont 135 millions au titre des centimes additionnels,
- du produit des dotations et participations pour 92 millions grâce à la dotation exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie pour compenser la baisse de la dotation du réajustement du FIP,
- aux produits exceptionnels pour 172 millions avec des cessions de terrains et d'immeubles.

Avec une progression de 1,5 point des dépenses par rapport aux recettes, le taux d'épargne pour l'exercice 2007 recule de 2 points pour s'établir à 19,72 % (18,56 % avec les restes à réaliser) contre 21,74 % en 2006. La situation financière de la Ville reste néanmoins correcte mais une vigilance doit être maintenue sur la maîtrise des dépenses afin qu'elles ne prennent pas le pas sur les recettes de fonctionnement, ce qui dégraderait l'épargne dont disposerait la commune pour faire face au remboursement de sa dette ainsi que l'autofinancement des programmes d'investissement futurs.

- **en investissement**, **les dépenses** réelles ont été mandatées à hauteur de 48,17 % et engagées à 83,49 % des prévisions et les recettes ont été constatées à hauteur de 27,73 % des prévisions.

En dépenses, plus de 55 % des dépenses mandatées ont porté sur les secteurs prioritaires que sont :

- l'eau et l'assainissement (660 millions),
- les aménagements de voirie (689 millions)
- les équipements scolaires (456 millions),

démontrant ainsi l'engagement de l'exécutif municipal à poursuivre ses efforts dans ces domaines pour le développement du cadre de vie des Nouméens.

les recettes sont constatées à 27,73 % des prévisions. Elles progressent néanmoins de 23,5 % provenant notamment des subventions d'investissement dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2000-2004 et de ses avenants dont le terme est arrivé au 31 décembre 2007. En matière d'emprunts, la Ville n'a mobilisé qu'un seul emprunt et a plutôt eu recours à son fonds de roulement pour financer ses dépenses. Le taux d'endettement s'établit à 5,64 % en 2007 (5,71 % en 2006).

L'exécution du budget 2007 s'achève donc sur un excédent et des ratios financiers satisfaisants qui indiquent une bonne gestion des affaires communales.

Après avoir été affecté, cet excédent sera intégré au budget 2008 à l'occasion du vote du budget supplémentaire, programmé au mois d'août prochain. Il servira dans un premier temps à financer les restes à réaliser de l'exercice 2007 dont le solde est déficitaire de 1.451.693.358 F, puis à couvrir les créances irrécouvrables, provisionnées à hauteur de 371 millions. Il permettra enfin des ajustements budgétaires des crédits de l'exercice 2008.

• redevance communale d'immatriculation

- Par Loi du Pays du 10 juin 2008, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a **supprimé la vignette automobile.**

En même temps, le congrès a instauré une « redevance communale d'immatriculation » afin de maintenir les ressources des communes. En effet, les communes de Nouvelle-Calédonie percevait une partie des recettes liées à la vente de la vignette. A titre indicatif, la Ville avait perçu 97,3 millions en 2007, au titre de cet impôt.

- Cette redevance communale d'immatriculation sera due, à partir du 1^{er} juillet 08, lors **de l'immatriculation d'un véhicule**, égal ou supérieur à 6 chevaux fiscaux ou lors **d'un transfert de propriété** de ce type de véhicule. Elle sera perçue directement auprès du bureau des cartes grises de la DITTT (Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres).

- Sont toutefois **exonérés de redevance** :

- les véhicules des mutilés et des invalides dont le taux d'invalidité est égal ou supérieur à 50 %
- les véhicules des consuls et agents consulaires
- certains véhicules spécifiquement industriels
- certains véhicules des entreprises de transport sanitaire.

La redevance est **fonction de la puissance fiscale** du véhicule dont le tarif, applicable dans chaque commune, doit être fixé par délibération du Conseil Municipal dans les limites définies par le congrès, à savoir 1.800 F par cheval fiscal.

Afin de limiter les pertes de recettes pour la commune, liées à ces changements, le tarif de la redevance communale d'immatriculation **sera de 1.800 F par cheval fiscal.**